Image not found or type unknown

Besoin d'aide !!!! risque d'exclusion des etudes medicales

Par **mikaaaaa**, le **13/09/2011** à **19:30**

bonjour ,voila mon histoire :
Medecin etranger ,en france depuis 2006.Ayant validé le pcem1 (premiere anée en medecine)en 2008 ,j'untegre le cursus franças et je passe en dcem4 (6eme année).suite a des problemes medicaux je me suis retrouvé triplant ,donc pour 2010/2011 c'etait ma 3eme inscription .pour cette année j'ai validé tout mes stages ,le csctu .malheureusement j'ai invalidé un certificat optionnel (strategie d'imagerie) et du cou j'ai etais ajourne,et par consequant je ne peux pas acceder au 3eme cycle et je risque l'exclusion des etudes medicales .
j'ai fais un recour gracieux au pres du doyen dont la reponse etait negative.
et la je veux lancé l'affaire en justice et avoir votre avis par rapport au elements que je vais vous ennoncer :

1-ce certificat optionnel a etait supprimé pour les dcem4 de cette année,par consequent il y'a des medecins etrangers qui sont dans la meme promo que moi ,qui nont pas passé cette option et qui ont etaient admis (est ce qu'il ya rupture du principe d'egalité des etudiants ,et est ce que ca veut dire que cette option n'ai pas necessaire pour acceder au 3eme cycle)

2-toutes les années precedantes ,les medecins etrangers qui ont eu le meme parcour que moi ont etaient admis meme si ils navaient pas validé cette option du temps ou elle etait obligatoire (est ce normal que je suis le seul a etre ajourné pour ça ???)

3-est ce que je peux jouer sur le principe du vice de forme car pour la premiere session de cet examen ,j'ai reçu une convocation avec la mention (dette de dcem3 (5eme année) ,hors je n'ai jamais etais en dcem3,je suis passé direct en dcem4.j'ai assisté a cet examen en pensant qu'il etait facultatif.pour la deuxieme session c'etait un oral (on a pas eu de convocation ,on nous a appeler au telephone).

la j'en suis au stade ou j'ai effectué un recour gracieux au pres du doyen ,dont la reponse etait negative.que dois je faire ,et est-ce que avec un avocat mes chances sont bonnes d'avoir gain de cause ????? merci d'avance
P.S desole pour les fautes d'ortographes et autres ,je suis tellement stressé !!!!!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés